



Argent commun suite à séparation

Par **reine des neiges**, le **19/10/2015** à **17:38**

Je suis séparée de mon mari depuis 5ans et demi. Il envoie de grosses sommes d'argent commun à une femme de Madagascar. Je fais des ménages pour subvenir à mes besoins et je trouve anormal qu'il envoie cet argent à une étrangère. De plus, nous avons 3 enfants et 6 petits enfants qui seraient heureux d'en profiter. Que puis-je faire pour empêcher ça? merci de votre réponse

Par **youris**, le **19/10/2015** à **17:52**

bonjour,
dans une telle situation, vous devriez divorcer ainsi vous pourriez demander une pension alimentaire pour vos enfants et une prestation compensatoire pour vous.
si vous êtes séparés depuis plus de 2 ans, vous devez demander le divorce pour rupture définitive du lien conjugal.
salutations